

ASSEMBLÉE NATIONALE  
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

AMENDEMENT N ° II-AC390

présenté par  
M. Raux, M. Arnaud Bonnet, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky,  
Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière,  
M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave,  
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,  
M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,  
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| (en euros)                                        |            |            |
|---------------------------------------------------|------------|------------|
| Programmes                                        | +          | -          |
| Enseignement scolaire public du premier degré     | 0          | 0          |
| Enseignement scolaire public du second degré      | 0          | 0          |
| Vie de l'élève                                    | 33 465 000 | 0          |
| dont titre 2                                      | 33 465 000 | 0          |
| Enseignement privé du premier et du second degrés | 0          | 33 465 000 |
| dont titre 2                                      | 0          | 33 465 000 |
| Soutien de la politique de l'éducation nationale  | 0          | 0          |
| Enseignement technique agricole                   | 0          | 0          |
| TOTAUX                                            | 33 465 000 | 33 465 000 |
| SOLDE                                             | 0          |            |

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Écologiste et Social vise à l'augmentation du nombre d'infirmières et d'infirmiers scolaires.

Pour assurer la recevabilité financière du présent amendement, il est proposé :

- Une augmentation de 33 465 0000 €, en AE et en CP (titre 2), de l'action 02 « Santé scolaire » du programme n° 230 « Vie de l'élève » ;

- Une diminution de 33 465 0000 €, en AE et en CP (titre 2), de l'action 03 « Enseignement en collège » du programme n° 139 « Enseignement privé du premier et du second degrés ».

Il est précisé qu'il n'est pas souhaité de baisser les crédits de ce programme. C'est pourquoi le Gouvernement est appelé à lever ce gage.

Le présent amendement a été travaillé avec le Syndicat national des infirmiers conseillers de de santé - Fédération syndicale unitaire (SNICS-FSU).